

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION, ET  
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, CHARGE DES  
RELATIONS  
AVEC LES INSTITUTIONS



## جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الداخلية والإعلام واللامركزية  
المكلفة بالعلاقات مع المؤسسات الدستورية

# RAPPORT NATIONAL SUR LES MIGRATIONS EN UNION DES COMORES

## INTRODUCTION

L'archipel des Comores occupe une place géostratégique de premier plan, de par sa situation à la sortie du Canal du Mozambique ; de par son héritage et sa tradition culturelle d'ouverture aux cultures de l'Océan indien, d'Afrique de l'est, et du monde arabe ; et de par sa proximité aux autres îles de l'Océan indien occidental.

Depuis la déclaration de Marrakech en décembre 2018, sur le Pacte Mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Gouvernement de l'Union des Comores ne cesse de multiplier les efforts en vue d'améliorer la compréhension et l'appropriation de ce Pacte Mondial, surtout en l'intégrant dans sa vision de l'émergence de l'Etat à l'horizon 2030. Il est conscient que la migration est un phénomène complexe, qui touche à une multiplicité de facteurs économiques, sociaux, culturels, et sécuritaires, et qui affecte le quotidien de tout un chacun dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté. Plus que jamais, la migration concerne tous les Etats et toutes les sociétés du monde, que cela soit comme pays d'origine, de transit ou de destination des migrants. Si la migration a permis historiquement et continue de permettre aujourd'hui à des millions de personnes de par le monde de forger des vies sûres et dignes hors de leur lieu d'origine, toutes les migrations n'interviennent pas dans des circonstances heureuses. La migration bien ordonnée est donc bénéfique aux pays d'origines et de destinations.

L'Union des Comores est de plus en plus au cœur des problématiques liées au phénomène de la migration internationale. Considéré, jadis, comme pays d'émigration, notre pays est devenu, ces dernières années, un pays de transit et de séjour d'immigrés, en particulier ceux de l'Afrique de l'Est.

La bonne gouvernance des questions migratoires est tributaire de la mise en place d'un système d'informations fiables, intégrées et actuelles sur la migration, intégrant des données issues de recensements, d'enquêtes et de sources administratives.

## **I- Méthodologie suivie pour préparer l'examen national du Pacte**

Le Ministère de l'Intérieur s'est engagé en faveur d'une gouvernance renforcée des migrations vers et depuis les Comores. C'est ainsi qu'en novembre 2018, il a organisé en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la première consultation nationale sur la mise en œuvre du Pacte Mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière pour consulter les partenaires ministériels concernés par les enjeux de gouvernance des sujets migratoires dans le contexte des priorités nationales de développement et des objectifs de développement durable.

Dans la foulée, en 2019, une Commission Multi sectorielle chargée du suivi et d'orientation sur les questions migratoires a été mise en place, et ses travaux ont déjà commencé. Une des premières responsabilités sur lesquels s'est penché la Commission est l'élaboration d'une politique migratoire pour les Comores, la première pour le pays. Cette Commission mise en place dans la foulée de l'adoption du Pacte Mondial, est une des premières structures de ce type dans les pays de l'Océan Indien occidental. Cette Commission est composée des différents Ministères concernés par la gouvernance migratoire mais aussi par d'autres entités. Elle est sous la présidence et la supervision du Ministère de l'Intérieur.

### **a- La Composition de la Commission :**

1. Présidence de l'Union des Comores ;
2. Ministère de l'Intérieur ;
3. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
4. Ministère de la Justice ;
5. Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
6. Ministère de la Santé ;
7. Ministère de finances ;
8. Ministère des Transports ;
9. Commissariat Général au Plan ;
10. Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés ;
11. Croissant Rouge ;
12. OIM- Comores.

A ce stade, le Ministère de l'Intérieur n'a pas encore impliqué les autorités locales et des parties prenantes non gouvernementales. Il a par ailleurs jugé utile de sensibiliser ses partenaires du Gouvernement avant d'élargir le cercle de réflexion et de travail. Sans doute, lors des prochaines consultations ces entités seront non seulement conviées mais appelées à apporter leurs contributions afin d'améliorer la gestion de la gouvernance migratoire et aider le pays à se doter de sa première politique nationale pour les Migrations sûres, ordonnées et régulières.

Nous disposons certainement de plusieurs données issues de milieux variés :

- Les données du Commissariat Général au Plan (Recensement Général) ;
- Les données des services de la police opérants dans les frontières

## II- Politique et environnement favorable

Le seul partenaire que le Gouvernement Comorien possède en ce moment dans sa mise en œuvre du Pacte Mondial, est l'Organisation Internationale pour les Migrations. Avec celle-ci, le Ministère de l'Intérieur continue de réaliser plusieurs objectifs du Pacte. La dernière en date est le projet relatif aux renforcements de capacité intitulé « Renforcement institutionnel et développement de capacités des entités et personnels de première ligne en charge de la gestion des frontières aux Comores », ce qui correspond à l'objectif 11 du Pacte Mondial et qui cible une gestion « des frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée ».

L'intégration du Pacte Mondial dans les Objectifs de Développement Durable, nécessite une expertise particulière. C'est pourquoi, le Ministère de l'Intérieur envisage de solliciter l'appui multi formes de ses partenaires pour l'organisation des ateliers de renforcement de capacité afin de voir la méthodologie appropriée pour une telle démarche.

Depuis l'adoption du Pacte Mondial, le Ministère de l'Intérieur a multiplié ses actions en faveur de la mise en œuvre de ce Pacte :

1. Nomination d'un point focal migration pour faire le suivi des orientations et recommandations de différents partenaires en vue de leurs harmonisations ;
2. Mise en place de la Commission multisectorielle de suivi et d'orientation du Pacte Mondial ;
3. Mise en œuvre du projet de « Renforcement institutionnel et développement de capacités des entités et personnels de première ligne en charge de la gestion des frontières aux Comores » ;
4. Projet de révision de la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Union des Comores pour offrir un cadre cohérent pour la migration ;
5. Accession au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ( dit protocole de Palerme) en juin 2020 et la célébration de la Journée Mondiale contre la traite des êtres humains ;
6. Révision du Code Pénal pour intégrer entre autres les dispositions pénales visant à réprimer les auteurs de traite des êtres humains dans notre pays ;
7. Processus d'élaboration d'une loi contre la traite des êtres humains et la protection des victimes dans le pays ;
8. **Projet piloté par l'OIM sur l' « Amélioration des capacités de référencement et de prise en charge des cas de traites de personnes aux Comores » ;**
9. Projet de création d'un service spécialisé de Lutte contre la traite des êtres humains.

Tous ces efforts visent à améliorer la gestion de la migration dans le pays en s'inspirant du Pacte Mondial.

En outre, les Comores participent activement à l'élaboration des politiques, des stratégies et cadres permettant la mise en œuvre du Pacte Mondial des organisations régionales et sous régionales telles que :

- L'Union africaine ;
- L'ESCWA ;
- La SADC
- Et la COI.

Ce qui montre l'engagement des Comores pour une meilleure gestion des questions migratoires à travers le monde.

### **III- Progrès dans la réalisation des Objectifs du Pacte**

Dans le Plan Comores Emergent à l'horizon 2030, le Chef de l'Etat, S.E.M Azali Assoumani a déclaré que son ambition est de faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents à l'horizon 2030. Le pays s'engage ainsi dans un processus de réformes profondes à tous les niveaux pour enclencher les mutations structurelles favorables à l'émergence.

Dans le 3<sup>ème</sup> catalyseur du PCE, il est clairement démontré que le capital humain constitue un des facteurs fondamentaux du développement. C'est pourquoi il s'agira beaucoup plus de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, de la protection sociale et de l'emploi. Ces points qui correspondent successivement aux objectifs 18, 15,6 et 2 du Pacte Mondial nous servent d'exemples justifiant que le PCE s'est inspiré des ODD et de facto et d'une manière ou d'une autre répondent aux objectifs du Pacte.

Cependant, la Commission multi sectorielle pour le suivi et les orientations du Pacte Mondial œuvrera à l'élaboration d'un plan spécifique de mise en œuvre du Pacte Mondial qui sera sorti du PCE et définira les indicateurs de suivi et évaluation de la réalisation progressive des objectifs. C'est pourquoi, même si nous sommes conscients que plusieurs objectifs sont réalisés ou en cours de réalisation, avant de procéder à cette évaluation exhaustive, nous préférons ne pas trop nous avancer et donner une appréciation quant à la réalisation des objectifs.

### **IV- Les défis dans la préparation de l'examen du Pacte Mondial**

#### **1. Difficultés liées à la collecte des données aux frontières :**

Les agents de la police opérants aux frontières ne disposent pas de la logistique nécessaire à la collecte des données aux frontières. Et pourtant, un système de collecte d'informations des passagers est mis en place mais leurs enregistrements font défaut faute de moyens.

#### **2. Les défis et lacunes liés à la mise en œuvre des cadres et politiques régionaux :**

Les Comores participent activement dans les réunions de mise en œuvre des cadres et politiques régionaux en matière de migration. Seulement, pour la contribution nationale, il nécessite une consultation préalable. Or, les moyens financiers pour organiser ces consultations nous font le plus souvent défaut.

Il convient aussi de noter qu'un besoin élevé d'un renforcement de capacité en matière de gestion et en administration migratoire se fait vraiment sentir dans le pays afin qu'on puisse disposer les ressources humaines qualifiés, capables de proposer des plans de mise en œuvre des cadres et des politiques migratoires en adéquation avec la réalité de notre pays.

### **3. Les défis et lacunes rencontrés lors de la mise œuvre des Objectifs du Pacte**

Le pays ne dispose pas de ressources qualifiées dans le domaine migratoire. Ensuite, les structures en charge du suivi et l'orientation des questions migratoires manquent cruellement des moyens pour leur permettre de poursuivre leur mission avec efficacité.

ALI ABDU,  
Point focal migration  
Union des Comores,  
Tel : 002693353491/002694303491  
Email : aliabdou832@gmail.com